

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/07/2025 - 21738 - 2020 B 02443 - 887 681 609 - 10 Tout pile

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

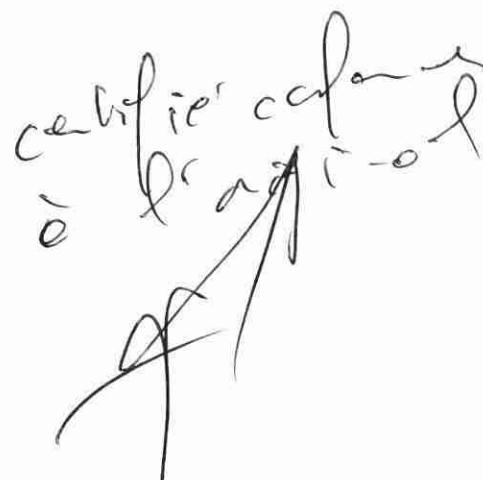
Néant

ACTIF	Brut	Amort. Provisions	Net	31/12/2024	Net	31/12/2023
	①	②		③		④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012				
- Autres	014	016				
Immobilisations corporelles	028	16 116	030		10 087	12 249
Immobilisations financières (1)	040	217 050	042		217 050	217 050
(5) TOTAL I	044	233 166	048	6 029	227 137	229 299
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052				
Stocks marchandises	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	11 400	070		11 400	17 520
Autres créances (3)	072	1 577	074		1 577	1 633
Valeurs mobilières de placement	080	082				
Disponibilités	084	28 592	086		28 592	25 417
Charges constatées d'avance	092	094				
TOTAL II	096	41 569	098		41 569	44 570
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	274 735	112	6 029	268 706	273 869

PASSIF			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel		120	66 662	66 662
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	6 667	6 667
Réserves réglementées		130		
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	85 230	55 872
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136	20 928	29 358
Subventions d'investissement		137		
Provisions réglementées		140		
	TOTAL I	142	179 487	158 559
Provisions pour risques et charges		154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156	72 975	94 397
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	160	142
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA)	169	4 214	10 370
Comptes courants d'associés		172	6 083	
Autres dettes		173	10 000	5 000
Produits constatés d'avance		175		5 400
	TOTAL III	176	89 218	115 310
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	268 706	273 869

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	51 335
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	



 certifie conforme
 20/01/2025

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE			31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	209	210		
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
Production vendue services		217	218	144 000
Production stockée			222	149 000
Production immobilisée			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	201
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	144 201
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	1 423
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	1 361
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)	immobilier)	242	16 892
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	594	7 783
Rémunérations du personnel			250	60 061
Charges sociales			252	29 802
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	2 162
Dotations aux provisions			256	1 961
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)			261	118 123
1 - Résultat d'exploitation (I - II)			270	26 078
Produits financiers			III	280
Produits exceptionnels			IV	290
Charges financières			V	294
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinque D)			35
Impôts sur les bénéfices			VII	306
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	20 928
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			312
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			III	316
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			IV	318
Provisions non déductibles			V	322
Impôts et taxes non déductibles			VI	324
Divers dont intérêts			VII	5 266
excedentaires comptes courants d'associés	247			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de la levée d'option		(Part de loyers dispensés de reintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181			
Divers, dont :				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Crédit report en arrière du déficit	346
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)	
Résultat fiscal après imputation des déficits			Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370
				28 458
				372

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 268 706 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 20 928 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

À la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

10 Tout pile
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 66 662 euros
Siège social : 3 rue du Petit Marais 59780 WILLEMS
887 681 609 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 20 928 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 928 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

certifié conforme à l'original
café café